

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JANVIER

RÉJOUISSONS-NOUS !

Du *Temps* et des *Débats* qui, non sans raison, voient de très inquiétants symptômes dans les deux discours du chancelier allemand et dans celui de M. de Moltke, à l'*Intransigeant* qui à ce même propos chante, comme un étudiant de Leipzig, le *Gaudeamus igitur*, il y a dans la presse républicaine autant d'avis différents que de journaux. La *Paix* s'abstient, disant que M. de Bismarck est moitié chair moitié poisson, et que certains journaux trouvant le chancelier éminemment belliqueux, d'autres l'estimant pacifique, il y a lieu de croire que la vérité se trouve entre ces deux opinions.

Nous croyons que la *Paix* n'a pas mis ses lunettes pour lire la prose de M. de Bismarck ou qu'elle l'a étudiée dans un de ces textes où les radicaux ont carrément biffé les passages qui leur déplaisaient. Les radicaux sont dans leurs habitudes et dans leur rôle. En présence de ces éventualités, ils ne songent qu'à maintenir au pouvoir la corneille bavarde, qu'ils estiment vis-à-vis d'eux absolument domestiquée aux actions et aux paroles de laquelle M. de Bismarck fait semblant de prêter attention pour y trouver des prétextes de se dire menacé et attaqué. L'*Intransigeant* adjure M. Boulanger de garder envers et contre tous le portefeuille de la guerre, comme s'il était nécessaire de beaucoup supplier M. Boulanger pour cela. Au besoin, M. Rochefort offrirait à son ami, dans un de ses tonneaux de pétrole superficiellement nettoyés, cette dictature militaire à laquelle M. de Bismarck fait allusion.

Encore une fois, les radicaux sont dans leur rôle. Ils brûlaient Paris sous les yeux des Prussiens. Sans chercher bien loin ils retrouveraient demain pour le même objet leurs mèches d'incendie.

Mais la *Paix* est gouvernementale. Les hommes qu'elle patronne ont dit patronner et ont en mains les destinées du pays. La *Paix*

serait donc encore plus coupable que les radicaux en trompant le pays.

Il faut que tous les Français voient avec calme, mais bien en face, dans toutes ses conséquences, la situation qui leur est faite ; il faut qu'ils sachent bien que nous n'avons plus une imprudence à commettre ; que le Mangin militaire dont ils n'ont peut-être pas, malgré des avertissements répétés, assez pris au sérieux les culbutes et les boniments, peut, pour essayer de se maintenir, voire même de s'élever avec sa séquelle de radicaux, mettre leur patrie en danger de mort.

On peut agir sans crier. On peut être brave et résolu à tous les sacrifices sans rodomontades et sans provocations. Un bon averti en vaut deux et les charlatans et les bavards n'ont que trop fait leur temps.

EDOUARD GRIMBLOT.

M. DE BISMARCK BATTU
 Au Reichstag allemand

Berlin, 14 janvier, 3 heures.

Le Reichstag a accepté, par 186 voix contre 154, le projet militaire pour trois ans seulement.

Il a donc repoussé le projet du gouvernement qui demandait un vote pour sept années.

M. de Bismarck est battu par 32 voix. Immédiatement après ce résultat connu, M. de Bismarck a prononcé la dissolution du Reichstag et la loi de convocation des électeurs pour le 21 février.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

SYSTÈME DAUPHIN

Le projet budgétaire de M. Dauphin a été distribué hier à la commission des finances. Il viendra en discussion lundi prochain devant la Chambre.

Il est douteux que celle-ci soit enchantée des expédients découverts par le successeur improvisé de M. Sadi-Carnot.

La Chambre a décidé que l'équilibre du budget serait établi sans emprunt ni impôt. M. Dauphin ne trouve rien de mieux que d'ouvrir le robinet de l'emprunt.

C'est à « huis clos » que l'ex-premier président de la cour d'Amiens accomplirait cette opération de 400 millions environ. D'un côté 75 millions, destinés à rembourser 75 millions sur cent des obligations à court terme échéant en 1887, émis en obligations amortissables en 66 ans, remboursables à 500 francs avec intérêts de 45 francs. D'un autre côté, une émission du même type de 444 millions pour faire face aux dépenses des ministères des travaux publics et de la guerre ; une autre également même type, de 63 millions et de 404 pour les garanties de chemin de fer.

Cela fait donc un total de 383 millions, près de 400 millions à emprunter, pour suivre l'emprunt de 500 millions, émis l'année dernière.

M. Dauphin tient à compléter le milliard de l'emprunt.

La Chambre sera-t-elle de cet avis ? Admettra-t-elle le robinet à jet continu que M. Dauphin veut ouvrir ?

Certains ministres ne peuvent s'empêcher de traiter d'expédients les combinaisons financières de leur collègue.

La Chambre sera-t-elle plus généreuse ?

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On télégraphie de Vienne au *Journal des Débats* au sujet du discours du chancelier :

« Le discours du prince de Bismarck a produit ici des effets très divers, sinon même contradictoires. Une partie de la presse le trouve pacifique ; pour d'autres journaux, il représente au contraire la situation sous des couleurs très sombres.

» Le fait certain qui s'en dégage c'est que l'Autriche ne peut compter sur l'Allemagne en cas de conflit avec la Russie, et par conséquent elle sera forcée de faire toutes les concessions.

» Dans le monde des affaires on est très inquiet en ce qui concerne les rapports de la France et de l'Allemagne.

» Les journaux officiels ne disent rien, mais je crois savoir que le monde gouvernemental n'est pas satisfait.

Le mécontentement déjà signalé en Autriche se manifeste de plus en plus.

LE BUDGET DE 1887

La commission du budget va commencer l'examen du projet de budget rectifié par le gouvernement.

L'opinion générale est que le projet de M. Dauphin sera repoussé par la commission.

LES SOUS-PRÉFECTURES

Parmi les sous-préfectures supprimées par le projet de loi du ministre de l'intérieur, le *Rappel* cite Cannat (Allier), Rocroi (Ardennes), Semur (Côte-d'Or), Montélimar (Drôme), Monmédy (Meuse), Fontainebleau (Seine-et-Marne), Rambouillet (Seine-et-Oise), Doullens (Somme), Joigny (Yonne).

Dans aucun département, il n'y a plus d'une sous-préfecture supprimée. Par conséquent, il y a, exception faite de l'Algérie et de Belfort, quinze départements dont aucune sous-préfecture n'est supprimée, notamment l'Aisne, le Nord et le Rhône.

ÉCHOS DE LA CHAMBRE

Les députés ont commencé pas s'adjuger un petit congé jusqu'à lundi. Cause : l'enterrement de Paul Bert. C'est la première fois que feu Paul Bert aura été utile à quelque chose.

A propos de la fixation de la discussion du budget (à lundi), M. d'Aillères a fait avant-hier une très juste observation. Quel est le budget que l'on va discuter ? Est-ce celui de l'ancien cabinet ? Est-ce un nouveau ? Il serait bon alors que les députés eussent connaissance de ce budget avant la discussion. Pour un peu la gauche se fût

73 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Ils furent bientôt installés, et Richard se mit à travailler avec ardeur. Clémence, un peu à l'écart, les regardait en souriant. Tout à coup Richard s'interrompit.

— Ah ! ça, mère, dit-il, est-ce que je me trompe ? Voyons, regarde un peu.

— Quoi donc, mon enfant ?

— Ne trouves-tu pas qu'entre M. Iriel et moi, il existe une sorte de ressemblance ?

— Mais... je ne vois pas... fit Clémence interdite.

— Si ! tiens... regarde !

Et, quittant son chevalet, il alla se placer à côté d'Iriel.

— Non... il ne me semble pas... ou si peut... dit Clémence.

— Dans les yeux... et dans le front ? Il y a

quelque chose, tu as beau dire. Après tout, fit-il en riant, il ne faut pas vous froisser, monsieur Iriel, de ce que je viens de dire.

— Ah ! Dieu non... fit Iriel d'une voix étouffée.

Il avait peine à retenir ses larmes. Clémence était décontenancée par cette sortie imprévue. Pour faire diversion, elle gronda Richard de se distraire de son travail : puis, quand il fut revenu à sa place, elle se pencha vers lui, et lui dit quelques mots tout bas, à l'oreille.

— Vrai ? s'écria-t-il en se levant, tu iras demain ?

Elle lui fit un signe de tête affirmatif.

— Ah ! chère maman !... Ah ! qu tu es bonne ! Tiens !

Et il l'embrassa à coups précipités.

— Comme tu m'aimes ! dit-elle en souriant.

— Oui, je t'aime !... car tu es la meilleure des mères.

— Bien. Voilà qui est entendu. Maintenant il faut travailler.

— Tu as raison. Mais c'est que je n'y suis plus du tout.

— Ah ! bien... si j'avais su...

— Ne gronde pas. Cela va revenir... Je vous demande pardon, monsieur Iriel.

Et il se rassit devant sa toile.

Le lendemain, en effet, M^{me} Syramin sortit et se dirigea vers la rue de Sèvres. C'est là, on s'en

souvent, dans une maison de religieuses non cloîtrées, qu'Antoinette s'était retirée, après sa querelle avec son mari. Elle avait continué d'y vivre, depuis la mort de celui-ci, dans le même appartement qu'elle avait habité, deux années auparavant.

M^{me} Syramin la trouva occupée à relire une lettre du comte de La Roche-Houais, qui l'informait de son prochain départ pour Londres, et de son projet de lui faire ses adieux dans le courant de la journée.

L'accueil d'Antoinette fut charmant, affectueux, sans empressement trop marqué. Les deux femmes s'embrassèrent et s'assirent l'une à côté de l'autre.

— Il y a longtemps que je suis venue, dit M^{me} Syramin ; j'ai craint de vous importuner.

— Vous n'avez pas cela à craindre, dit Antoinette ; vos visites sont la meilleure distraction que je puisse attendre dans la solitude où je vis.

— Elle seront plus fréquentes à l'avenir, puisque vous le voulez bien, dit Clémence ; et je ne serai pas seule à m'en réjouir.

Elle parla de Richard, de ses travaux, de ses succès. Elle fit délicatement allusion aux douces préoccupations qu'elle remarquait en lui. Antoinette ne répondait pas ; elle écoutait, souriante et charmée.

— Et M. Iriel, demanda-t-elle pour détourner la conversation, habite-t-il toujours notre ancien

appartement, à côté de vous ?

— Toujours. Il s'est pris pour mon fils de l'amitié la plus vive.

— Il ne paraissait pas l'aimer beaucoup autrefois... non plus que moi.

— Alors, il a bien changé. Car, lui aussi, il ne cesse de s'informer de vous. Il voudrait vous voir.

Elles furent interrompues par la domestique d'Antoinette, qui venait annoncer le comte de La Roche-Houais.

— Ma chère enfant, je vous quitte, dit Clémence.

— Non, pas encore, répondit Antoinette. Le comte part ce soir pour Londres et vient me faire ses adieux. Entrez ici. Nous causerons tout à l'heure.

Elle conduisit Clémence dans sa chambre à coucher et le comte se présenta.

— Ma chère Antoinette, fit-il, j'ai peu de temps à moi, je pars dans un instant ; mais je tiens à vous dire un mot d'adieu : je serai deux ou trois mois absent. Je voulais aussi vous rendre ce pouvoir que vous m'avez confié.

— Ah ! oui, pour cette liquidation. Que faut-il que j'en fasse maintenant ?

— Confiez-le, si cela est nécessaire, à un homme d'affaires ; car il n'est pas probable que la liquidation avance beaucoup pendant mon absence ; elle est entravée par des chicanes entre les légataires. Du reste, ceci ne vous intéresse pas, et vos droits

fâchée. La demande n'avait cependant rien d'extraordinaire. On a à peu près promis de donner satisfaction à M. d'Aillières.

Qui sait ! M. Goblet eût peut-être préféré commencer la discussion pour le budget de 1888 !

M. Barouille, de la droite, a demandé que la discussion de la loi sur les céréales fût mise à l'ordre du jour immédiatement après le vote du budget, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera discutée de si tôt. La gauche n'est jamais pressée quand il ne s'agit que de l'agriculture.

L'excellent député de la Mayenne a déposé également une proposition de loi demandant qu'on ne fixât jamais au même jour la nomination des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. Les élections de 4^o août ont démontré d'une manière péremptoire l'urgence de cette réforme.

Malgré les efforts de M. Frédéric Passy, la Chambre a repoussé l'urgence d'une proposition déposée et soutenue par M. Antide Boyer tendant à renvoyer à une commission spéciale un projet de désarmement général. Le député de l'Eure a déclaré qu'il déposerait, lundi, une nouvelle proposition autrement motivée.

TOUJOURS LA PROTECTION

Une adjudication de blé pour l'administration de la guerre aura lieu le 22, à Paris. Le poids naturel des blés indigènes précédemment fixé par le cahier des charges à 77 kilos l'hectolitre est porté à 77 kil. 500, bien que le poids soit cette année inférieur à celui des blés récoltés en 1885.

Par contre, le poids des blés étrangers est abaissé de 78 k. à 77 k. 500, alors que leur poids ordinaire est de 78 k. 500 à 79 kilos.

Voilà une mesure essentiellement préjudiciable à la graineterie française et qui est contraire au plus élémentaire bon sens en même temps qu'à la plus vulgaire équité.

Est-ce ainsi que M. le général Boulanger entend tenir l'engagement formellement pris par lui à la tribune de donner la préférence aux produits français sur les produits similaires étrangers ? Et comment MM. Davelle, ministre de l'agriculture, et Lockroy, ministre du commerce, n'ont-ils pas jugé nécessaire de protester contre cette mesure ?

(France nouvelle.)

LE CORPS DE PAUL BERT

On télégraphie de Lyon, 4 janvier :

« Le train amenant le corps de M. Paul Bert est arrivé ce matin, à huit heures trente, en gare de Lyon.

« Une foule nombreuse se pressait aux abords de la gare.

« Le wagon funèbre a été conduit sur une voie de garage et ouvert en présence de M. Chailley, gendre du défunt, et de M. Toutié, officier d'ordonnance de l'ancien résident général.

« Diverses délégations ont été ensuite admises à défilé devant le cercueil, pendant que la musique municipale jouait une marche funèbre.

sont assurés. Un joli testament que votre mari a fait là !

C'était la dixième fois au moins que M. de La Roche-Houais récriminait contre le testament de Maheurtier. A la mort de celui-ci, il était accouru chez Antoinette et lui avait demandé, en son nom à lui, un pouvoir pour la représenter à la levée des scellés et à l'inventaire. Il avait assisté à ces opérations, et suivi, avec une attention méticuleuse, la recherche et l'examen des papiers. Ceux sur lesquels il comptait et qui l'intéressaient particulièrement, ne s'étant pas retrouvés ; il était revenu auprès d'Antoinette dans un état de sourde irritation que le testament du défunt pouvait à la rigueur justifier. Aujourd'hui encore il ne pouvait se défendre de récriminer sur ce point.

— Décidément, dit-il, votre mari s'est conduit indignement envers vous... Qu'est-ce que signifie cette distribution de sa fortune à des établissements publics dont il ne se souciait pas ?... Et à vous, pas un legs, pas un souvenir.

— Au contraire, je trouve cela tout naturel, dit Antoinette, après ce qui s'est passé entre nous.

— Je vous répète que c'est une insulte publique qu'il vous a faite là. Je n'aurais jamais attendu cela de lui.

— Je ne me sens pas blessée. Et d'ailleurs, il a parfaitement compris que je n'accepterais pas les legs qu'il pourrait me faire.

« Des couronnes ont été déposées sur la bière au nom du Conseil municipal, des instituteurs et des institutrices, au nom de la jeunesse républicaine, etc. ; puis les personnes présentes ont défilé devant le wagon.

« Le fourgon devant lequel est placé le cercueil est orné de tentures lamées d'argent ; un drapeau tricolore couvre et enveloppe la bière.

« Le train est parti pour Auxerre à onze heures, avec 45 minutes de retard.

« M. Chailley, membre de la famille de M. Paul Bert, et son neveu accompagnent le corps.

« Le vote de la couronne déposée sur le cercueil au nom du Conseil municipal a provoqué les protestations de la droite de l'assemblée municipale et de deux conseillers socialistes. »

Le président du conseil n'assistera pas à Auxerre aux obsèques de M. Paul Bert. Il se fera représenter par le directeur de son cabinet.

En conséquence, les ministres, à l'exception de M. Florens, et de M. Berthelot qui iront représenter le gouvernement à Auxerre, se réuniront en conseil à l'Élysée.

Nous lisons dans le *National* :

« Il paraît dès à présent certain qu'une grande partie de la Chambre se montre peu disposée à voter sans discussion les crédits militaires que réclame M. le général Boulanger.

« Si, comme on le dit, le ministre de la guerre fait du vote intégral des crédits une question de portefeuille, et si ses collègues sont absolument d'accord avec lui, ce qui est d'ailleurs plus discuté, ces dispositions du Parlement nous présagent un triste gâchis.

« D'autre part, on prévoit également d'assez grandes difficultés sur la question financière, pour ce qui touche aux suppressions d'emplois dans le personnel. »

La garnison de Toulouse vient de recevoir, paraît-il, par gros ballots les vingt-huit brochures révolutionnaires publiées par la Ligue maçonnique de l'enseignement. L'envoi a été fait sous le couvert du ministère de la guerre.

C'est la *Semaine religieuse* de Toulouse qui révèle ce scandale tout au profit du F. Jean Macé et de ses affiliés, mais qui fait peu d'honneur au ministre de la guerre, dont la mission n'est pas précisément de se livrer au courtage des brochures de la secte.

Qu'on ne dise plus que la politique n'est pas introduite dans l'armée. Le parti adverse peut chercher à faire pénétrer des brochures opposées à celles signalées ci-dessus.

LES POUVOIRS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

On lit dans l'*Événement* :

« Le conseil des ministres se propose de mettre à l'étude un projet de loi tendant à

— Soit ! mais, au moins, vous auriez refusé.

— Qu'importe ? Je me demande même si je ne dois pas renoncer à cette dot fictive qu'il m'a reconnue par contrat.

— Ah ! pour cela non ! Je vous l'ai déjà défendu, et je persiste. Ces quatre cent mille francs sont bien à vous ; et c'est le moins que vous les gardiez, en compensation du sacrifice que vous avez fait en l'épousant.

— Je n'ai fait aucun sacrifice. Lui et moi, nous nous sommes trompés de bonne foi, voilà tout. Et peut-être a-t-il souffert plus que moi de cette erreur.

— Bon ! je vous conseille de le plaindre maintenant !

Elle le plaignait, en effet. Aujourd'hui qu'elle n'avait plus à redouter l'amour de Maheurtier, elle se le rappelait avec une sorte de complaisance et d'attendrissement. « Comme il était bon pour moi ! Comme il m'aimait ! » se disait-elle ; et elle regrettait sincèrement ses caprices et ses duretés envers lui. Mais le comte était loin d'approuver ses scrupules : Maheurtier, selon lui, devait savoir à quoi il s'exposait.

— Je le lui avais prédit, et même mieux que cela ! disait-il avec un sourire.

Il riait aussi de la façon dont cette intrigue s'était découverte.

— Grand étourdi que je suis ! faisait-il, de ne

rendre aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres.

« Ce projet comporterait certaines réserves et abrégerait les délais de la procédure devant le conseil d'Etat. »

SIGNE DES TEMPS

Ça va bien !

À Lyon, on s'en souvient, les socialistes ont lancé une bombe, dans la nuit de Noël, dans l'église de Saint-Nizier qui était pleine de fidèles. Par une permission du ciel, l'explosion n'a pas eu lieu ; bien entendu, les coupables sont restés inconnus. Cette impunité a donné le cœur aux frères et amis de Grenoble qui ont condamné à mort le vénérable évêque M^r Fava, si connu pour sa courageuse campagne contre la franc-maçonnerie. Voici la sentence, placardée pendant la nuit :

Au nom du peuple et de la liberté !

Le tribunal secret a condamné, en audience privée, le 2 janvier, M. Armand-Joseph Fava, ci-devant évêque de Grenoble, à la peine de mort.

En conséquence, le président du tribunal secret mande et ordonne, à tous les dépositaires de la justice, de mettre le présent jugement à exécution.

A savoir, que M. Armand-Joseph Fava, ci-devant évêque de Grenoble, doit mourir dans les quinze jours qui suivent le jugement.

Fait à Vienne, le 8 janvier 1887.

Le Trésorier,

Le Président,

R. L. W. †

D. T. P. V. A. †

Une autre affiche à l'encre rouge porte :

En conséquence,

Moi, dépositaire des glaives de la justice du tribunal secret, je donne avis à M. Fava, évêque de Grenoble, que, quand un despote persécute le peuple, le peuple supprime le despote !

Suivent des injures contre le vénérable prélat, puis le placard continue :

Mais en voilà assez, le peuple se lasse, vous nous gênez, nous vous supprimons ; vous devez mourir, mourez.....

Le tribunal des vengeurs vous a désigné à sa justice, vous subirez la sentence.

L'exécuteur du tribunal secret,

L. W. V. †.

En conséquence, comme dit l'affiche, lundi soir, à sept heures, deux formidables détonations retentirent près de la porte de la cathédrale communiquant à l'évêché. L'église fut tout à coup remplie par une épaisse fumée. Par bonheur, les dégâts sont purement matériels.

Le correspondant du *Cri du Peuple* lui écrit : « L'attentat que je vous ai signalé ne paraît pas sérieux. Il paraît que la veille des placards menaçants avaient été affichés sur les murs de l'évêché. On aura voulu donner la frousse à nos frocards. On a réussi, car dans le camp clérical et même opportuniste l'émotion est fort vive. »

Dans cet attentat, le *Cri du Peuple* ne voit qu'une occasion de plaisanter. Le même jour, les moines de Fontfroide étaient attaqués, près de Narbonne, par une bande de main armée. Les moines, se souvenant de Châteauevillain, ne savaient pas s'ils avaient

pas avoir compris que ce joli garçon n'était pas là uniquement pour faire de la peinture.

Cette fois encore, avant de quitter Antoinette, il revint sur ce sujet.

— C'est une assez gentille pastorale, disait-il, mais à peine ébauchée ; Maheurtier est un sot de l'avoir pris au tragique... Voyons, Antoinette, puisque nous en sommes là-dessus, cela n'aura pas de suites, n'est-ce pas ?

La jeune femme rougit et ne répondit pas. Elle était intérieurement révoltée de la façon légère et quelque peu cynique dont M. de La Roche-Houais parlait de cette passion qui lui emplissait le cœur.

— Vous en tenez encore pour lui, continua-t-il, je le vois bien. Vous avez tort. Je vous parle sérieusement. Ce garçon est très bien, c'est vrai, et je ne vous accuserai pas de mauvais goût. Mais à quoi cela peut-il vous mener ? A l'épouser un jour ? Un artiste !

— Il a du talent, dit-elle en relevant la tête, et, en l'épousant, je ne vois pas quelle grâce je lui ferais.

— Comme vous prenez sa défense ! fit-il en souriant. Allons, ne parlons plus de cela. Nous causerons plus longuement à mon retour : vous aurez réfléchi. En attendant, pas d'imprudences.

Il l'embrassa et sortit.

(A suivre.)

affaire à des républicains officiels ou non : ils se sont défendus à tout hasard et ont bien fait.

La vraie République approche et M. de Bismarck prend ses précautions. Prenons aussi les nôtres.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 janvier.

L'état d'incertitude continue à peser sur le marché, il faut cependant signaler une légère amélioration dans le cours de nos rentes : 3 0/0, 82.25 ; 4 1/2 0/0, 110.10.

La marge qui sépare encore du pair les obligations foncières et communales du Crédit Foncier les désignent tout naturellement aux capitaux de placement. Ces valeurs qui ne sont pas entre les mains de la spéculation sont à juste titre recherchées comme valeurs de placement. On demande couramment l'action à 1,397.50.

L'action de la Société Générale est toujours ferme aux environs de 475. Cette fermeté est de bon augure, on peut s'attendre à mieux.

Comme nous l'avions prévu, la réaction s'opère sur l'action de la Banque d'Escompte qui est demandée à 508.75.

L'obligation Brésilienne, en cours d'émission, fait 1.50 de prime. La plupart des porteurs d'obligations anciennes 5 0/0 ont déjà déposé leurs titres pour la conversion. Les demandes d'obligations nouvelles 4 1/2 0/0 arrivent en très grand nombre, par correspondance, de tous les points. Le succès est certain, succès de bon aloi qui assure, par sa nature, le classement immédiat du titre et par conséquent sa plus-value. Ce renseignement peut intéresser les souscripteurs de l'Argentine, qui viennent d'être très réduits, et qui ont là une occasion excellente d'employer leurs disponibilités dans des conditions identiques à celles qu'ils recherchaient, c'est-à-dire, importance du revenu, accroissement du capital et sécurité du titre.

Toujours pas de variations sur l'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants dont l'action cote 600.

Nombreuses transactions sur l'action de Panama qui cote 402.75. Il faut s'attendre à un niveau plus élevé sur une valeur dont l'avenir est assuré.

Les Chemins de fer sont bien tenus et ne s'écartent guère des cours précédents.

Nouvelles militaires.

A propos de la nouvelle création des sapeurs à cheval que l'on se propose d'ajouter aux régiments de la cavalerie française, les journaux militaires allemands font remarquer que chez eux le service des pionniers dans la cavalerie a été depuis longtemps prévu et assuré.

Dans l'armée allemande il n'existe à cet effet aucune formation spéciale, mais des sous-officiers et des soldats sont spécialement instruits dans chaque escadron pour tous les travaux qui incombent habituellement aux pionniers : destruction des lignes de chemins de fer, des lignes télégraphiques, des ponts, des routes, etc.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Concours musical de Saumur

Voici quelques extraits du règlement qui vient d'être adressé à toutes les sociétés chorales et instrumentales pour le grand Concours musical organisé à Saumur par les sociétés de la ville et MM. les amateurs et professeurs de musique :

« Un grand Concours d'orphéons, d'harmonies et de fanfares sera ouvert à Saumur, les dimanche 3 et lundi 4 juillet 1887.

« Toutes les sociétés musicales de France sont invitées à prendre part à ce Concours.

« Les sociétés chorales et instrumentales de la ville ne prendront pas part à ce Concours.

« Cette solennité comprendra :

» 1^o Un Concours de lecture à vue ;

» 2^o Un Concours d'exécution ;

» 3^o Un Concours de soli ;

» 4^o Un Concours d'honneur.

« Ces différents Concours auront lieu, savoir :

» Le dimanche 3 juillet 1887, à trois heures de l'après-midi, pour le Concours d'exécution.

» Le lundi 4 juillet, à huit heures du matin, pour la lecture à vue ; à dix heures, pour le Concours de soli ; et, à une heure, pour le Concours d'honneur.

» Au cas où des musiques d'établissements scolaires seraient inscrites, le Concours de ces musiques aura lieu le dimanche 3 juillet, à dix heures du matin.

» Toutes les conditions devront être égales pour les sociétés ; elles devront toutes pren-

dra part au défilé qui aura lieu avant le Concours d'exécution, sous peine d'exclusion. Des médailles commémoratives seront distribuées au défilé.

» Les sociétés seront tenues de se faire entendre dans les Festivals qui pourraient être organisés à cette occasion.

» L'ordre de chaque Concours sera réglé par un tirage au sort qui aura lieu le dimanche 5 juin, à deux heures de l'après-midi, dans une salle de la Mairie de Saumur. Les sociétés inscrites pourront se faire représenter à cette séance.

» Les sociétés qui désirent prendre part au Concours devront se faire inscrire avant le 1^{er} mai 1887, terme de rigueur, en écrivant franco à M. le Secrétaire général du Concours, à la Mairie de Saumur, et en lui adressant en même temps la feuille de renseignements et d'adhésion jointe au règlement, scrupuleusement et clairement remplie et certifiée véritable par le maire de la localité.

» Les prix consisteront en couronnes, palmes et médailles d'or, vermeil et argent.

» Les prix *ex aequo* auront la même valeur que le prix prévu, s'il n'y avait pas eu partage.

» Le programme des fêtes précisera l'heure et le lieu de la distribution des prix et des Festivals.

» Des démarches seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir les réductions les plus larges. »

UN CONSEIL JUDICIAIRE

Il n'y a guère de soirée, dans le plein de la saison théâtrale, où la presse parisienne ne soit convoquée à l'audition d'une pièce nouvelle.

Un amateur de spectacles estimait dernièrement devant nous que le nombre des nouveautés théâtrales s'élevait chaque année au chiffre de quarante-cinq ou cinquante.

Que ressort-il et surtout que reste-t-il de toutes ces primeurs dramatiques?

Une bonne pièce par an, tout au plus. C'est comme une loterie : beaucoup de billets et peu de gagnants.

Cette année, c'est le *Conseil judiciaire*, du Vaudeville, qui a gagné le gros lot.

Et c'est justice.

Une œuvre gaie et une œuvre honnête. La chose est d'autant plus méritoire que les auteurs se sont arrêtés à un sujet scabreux : la magistrature.

Plaisanter les travers des hommes de loi, sans jamais porter atteinte à leur honorabilité ; ridiculiser certaines manies des gens de justice, sans jamais compromettre leur dignité ; dauber sur les faiblesses des illustrations du Palais, sans jamais faire de personnalités : tel est le triple tour de force accompli par les auteurs.

Il est vrai que l'un s'appelle M. Jules Moineaux, le spirituel auteur des *Tribunaux comiques*, l'inventeur de la chronique judiciaire amusante ;

Et que l'autre se nomme M. Alexandre Bisson, l'auteur des bouffonneries légendaires : 445, rue Pigalle, et la *Mission délicate*.

Le *Conseil judiciaire* va tenir pendant toute la saison l'affiche du Vaudeville où il fait chaque soir le maximum.

Et les principales villes de France risquaient fort de ne le voir représenter que pendant l'hiver de 1888, sans l'intervention de deux directeurs parisiens bien connus de vous : MM. Godfrin et H. de Langlay.

La troupe de MM. Godfrin et de Langlay ne le cède en rien, comme valeur artistique, à celles qu'ils vous ont déjà présentées.

Ils ont engagé spécialement une comédienne en passe d'arriver à la célébrité : M^{lle} Lepage, qui fait honneur à la troupe déjà si brillante du Gymnase.

Un des premiers artistes du Vaudeville, M. Paul Schaub, abandonne momentanément le théâtre de MM. Carré et Deslandes pour interpréter le rôle de Pagevin.

C'est à M. Verdet, de la Comédie-Française, qu'est échu le rôle de Boisrobin.

Celui d'Olivier a pour interprète M. Gouury, un des meilleurs jeunes premiers du Gymnase.

A ces artistes de premier ordre, il fallait un entourage digne d'eux : MM. Godfrin et de Langlay ont cherché dans les théâtres parisiens les artistes de valeur que le hasard mettait en disponibilité, et ils ont réuni MM. Bucaille et Brunel, du Palais-Royal ; M^{me} Rose Bruyère, des Variétés, et Darell, obligeamment prêtées par le Vaudeville, qui a bien voulu laisser partir aussi pour quelques mois un de ses pensionnaires les plus aimés du public parisien, M. A. Georges.

Tel est l'ensemble, digne d'une grande scène parisienne, qui viendra donner à Saumur, samedi 22 janvier, une seule représentation du *Conseil judiciaire*.

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Les études de *Sylvana* (au Grand-Théâtre) sont poussées activement, paraît-il. Cette première représentation d'un opéra de Weber sera des plus intéressantes, et nous devons féliciter la direction de cet emprunt au répertoire classique. Les nouveautés sont rares et celles qui depuis deux années se succèdent à l'Opéra-Comique échouent misérablement. Aussi les directeurs ne savent-ils trop que monter, se trouvant en face d'un répertoire qui s'use de plus en plus, et de pièces nouvelles qu'on ne peut écouter sans bâiller. Heureux ceux qui n'ont encore donné ni *Lakmé*, ni *Manon*. »

COURSE PÉDESTRE

M. Paul Villedieu, l'*Homme express*, a fait, avec le Club vélocipédiste de Tours, le pari de parcourir à pied la distance de Bourges (150 kilomètres) en 20 heures. Le pari est de 5,000 francs.

CONCOURS MUSICAL DE RENNES

A l'occasion du Concours régional, il y aura à Rennes, le samedi 14 mai 1887, au soir, un Festival, et le dimanche 15 mai un

grand Concours national d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares.

A l'issue des concours de lecture à vue, soli et exécution, un concours d'honneur aura lieu entre les sociétés de première division, division supérieure et excellence, et, en outre des récompenses habituelles, les primes en argent suivantes seront accordées :

Harmonie : 1^{er} prix, 1,500 fr. — 2^e prix, 500 fr.

Orphéons : 1^{er} prix, 1,500 fr. — 2^e prix, 500 fr.

Fanfares : 1^{er} prix, 1,500 fr. — 2^e prix, 500 fr.

Les sociétés qui, par oubli, n'auraient pas reçu le règlement du concours, peuvent en faire la demande à M. le Secrétaire de la commission des fêtes musicales, Hôtel-de-Ville, Rennes.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 15 janvier,

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

Dimanche 16 janvier,

MIREILLE, opéra, musique de Gounod.
JOSEPHINE VENDUE PAR SES SOEURS, opéra-bouffe en 3 actes, musique de Victor Roger.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 16 janvier,

Le CHEVALIER de MAISON-ROUGE, grand drame.

TRIBUNAUX

UN ANTI-MÉLOMANE

La musique adoucit les mœurs, dit-on, mais non point la politique. On en sait quelque chose à Porcieu (Isère). L'harmonie est loin de régner dans cette commune qui pourtant possède deux sociétés musicales : l'*Union* (ironie des titres !) et la *Renaissance*. Cette dernière a toutes les faveurs du maire qui en est le président ; aussi l'autocrate de Porcieu fut-il fort irrité, lorsqu'il apprit que les musiciens de l'*Union* avaient la prétention de fêter la Sainte-Cécile en même temps que ceux de la *Renaissance*. Pourtant le maire sut comprimer sa colère. Il n'en fut pas de même d'un de ses amis, un sieur Quincieux, qui, se trouvant en présence d'un partisan de la musique libre, M. Rolland, l'injuria, lui jeta des projectiles et le frappa à coups de pied. Rolland était le plus faible, il fut jeté à terre. Sa femme qui l'accompagnait tomba bientôt à son tour sous les coups du terrible Quincieux ; alors, entendant les cris de sa femme, affolé, Rolland prit dans sa poche un couteau, l'ouvrit, et en porta cinq coups à son adversaire, qui n'en mourut pas. Le tribunal de Bourgoing, saisi de l'affaire, n'a condamné Rolland qu'à 60 francs d'amende. Les républicains ne sont pas contents ; ils auraient voulu la peine de mort. On est devenu féroce dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, depuis l'affaire de Châteauvillain.

A l'occasion de la fête des Rois, la maison G. DOUENEL — ÉPICERIE CENTRALE — vient de recevoir les excellents *Gâteaux Bretons du Finistère*, avec la *fève des Rois*, qu'elle vend 0,60 c., 1 fr. 25 et 4 fr. 90 c., selon grandeur.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhume, Refroidissement, Grippe, etc. 47 ans de succès, 41 récompenses. Dépôt partout.
REFUSER LES IMITATIONS

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 17 janvier 1887,

L'immense succès du Grand-Théâtre d'Angers

LE GRAND MOGOL

Opéra-comique à grand spectacle, en 4 actes, de MM. Henri Chivot et Alfred Duru, musique de Edmond AUDRAN.

Distribution :

Le prince Mignapour.....	MM. Guernoy.
Joquelet, arracheur de dents...	Nury.
Nicobar, grand vizir.....	Vadius.
Le capitaine Crakson.....	Stervenon.
Madras, aubergiste.....	Penard.
Un officier du palais.....	Bouvier.
Le grand Brabmane.....	Henrion.
Irma, charmeuse de serpents.....	M ^{me} Guilbert.
La princesse Bengaline.....	Marsaieix.
Kioumi, esclave.....	Arnould.

Seigneurs et dames de la cour, bayadères, almées, gardes du palais, rajahs, esclaves, gens du peuple, marchands et marchandes.

Au 1^{er} acte, *Entrée triomphale du prince Mignapour*, précédé de ses *Négrillons*.

GRAND DIVERTISSEMENT et Ballet

Réglé par M^{lle} LECHE, de l'Académie nationale de musique, et dansé par M^{les} Alexandrowe, Ricci, Giraud, Lécuyer et Troivalets.

BOURSE DE PARIS

DU 14 JANVIER 1887.

Rente 3 0/0.....	82 05
Rente 3 0/0 (nouvelle).....	82 75
Rente 3 0/0 amortissable.....	84 75
Rente 4 1/2.....	104 60
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 95

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-ROSE

Marie-Rose était invitée à passer la journée entière avec Albertine. Je le savais ; et après ce que j'avais dit à Frédéric, son entourage ne fut pas étonné de ma présence, non-seulement dans le même train, mais dans le même wagon.

Rien, dès lors, ne devint facile comme de m'incorporer à la famille Thibaudreau. Ma réserve avec ces demoiselles n'excluant point une certaine dose de bonne humeur, me valut vite la réputation d'un « charmant » jeune homme, et Marie-Rose n'eut aucun soupçon de l'intérêt particulier qui me fixait auprès d'elle.

Aux yeux du plus rigide observateur, qu'étais-je ? Un promeneur enchanté de rompre avec les ennuis d'un éternel tête-à-tête avec lui-même. Cela servait admirablement le projet que j'avais formé.

Nous avions donc tous ensemble participé aux jeux de toute espèce qui attirent les Parisiens. Un appétit magnifique en était résulté. L'heure vint de le satisfaire, et quels que fussent, en apparence, mes scrupules, M. et M^{me} Thibaudreau exigèrent que je dînasse avec eux.

J'acceptai, me promettant tout haut de répon-

dre à cette politesse par une autre, qui, cela va de soi, était indispensable au but que je poursuivais.

Le repas achevé, nous nous dirigeâmes vers un café de mon choix, sur la terrasse duquel nous primes place.

On était au milieu de la belle saison. Pas un nuage, pas trop de chaleur, aucun obstacle à une béatitude parfaite, aux doux éclats d'une gaieté de bon aloi.

Détail remarquable : nous étions séparés de la masse des consommateurs par des caisses de lauriers assez hautes, assez nombreuses pour nous isoler à peu près complètement.

On ne passe pas ainsi l'après-midi sans qu'un peu de familiarité s'établisse.

Chacun riait, plaisantait. Jamais la fille de mon voisin Mathias n'avait montré tant de gaieté, tant d'esprit, tant de grâce.

Bientôt, cependant, à moins d'agir en affreux égoïstes, nous dûmes imposer une trêve à notre expansion joyeuse : divers artistes nomades s'étaient évertués à charmer le public, sans que nous eussions attaché grande importance à leur talent vocal ou instrumental ; maintenant, on formait cercle autour d'un chanteur sûrement connu, apprécié d'avance, puisque, dès son apparition, des « chut ! chut ! silence ! » invitèrent tout le monde à écouter sans faire de bruit.

Le chanteur avait préludé par un air vif, joué sur l'accordéon qui devait ensuite lui fournir un léger accompagnement.

Bientôt il commença.

Nous distinguâmes une voix juste, mais chevrotante. C'était peut-être un effet obtenu à force d'étude, car les paroles concernaient la vieillesse. Plusieurs mots échappés au-delà de notre enceinte verdoyante, à des habitués de l'établissement, indiquaient bien que le même chanteur possédait d'autres accents.

Si le choix de la chanson prouvait que l'homme connaissait son public, l'exécution fut au niveau des meilleurs éloges. Quatre couplets achevèrent de nous attendre, débités qu'ils étaient avec autant d'intelligence que de sensibilité naturelle.

Albertine et sa mère avaient les yeux rouges. Marie-Rose pleurait à chaudes larmes.

L'assistance avait applaudi à tout rompre.

La recette s'annonça tout de suite comme extraordinaire. Pas un auditeur ne s'esquiva, même parmi ceux qui avaient simplement interrompu leur promenade sans s'asseoir au café. Ce fut à qui jetterait même des pièces blanches dans la main de l'artiste ambulancier.

Parmi nous :

— Donnons ! donnons ! était également le cri général.

Cependant, à vrai dire, l'initiative appartenait à

Marie-Rose. Or, comme la séduisante fille, enlevée accidentellement aux tendances frivoles que je déplorais, était déjà debout et qu'elle éprouvait à réunir nos offrandes un réel plaisir, une collecte, grossie avec l'entrain de l'amour-propre mélangé au sentiment charitable, se trouva bientôt en sa possession.

Alors s'élançant hors de notre cercle, avec un empressément dont je fus ému jusqu'au fond de l'âme :

— Voilà pour vous, dit-elle, monsieur le chanteur !

Cet homme, très visible à présent, devait avoir une quarantaine d'années. Il portait une longue barbe. De grands cheveux bruns lui descendaient aux épaules et son costume n'était pas du tout celui d'un besoigneux, encore moins d'un misérable.

Il approchait sans trop d'humilité, plutôt avec timidité. Il n'était plus qu'à deux ou trois pas de Marie-Rose.

Tout à coup, une exclamation déchirante sortit de sa gorge et nous le vîmes tomber à la renverse.

On le croyait victime d'une attaque d'apoplexie. On s'élançait, afin de lui porter secours, lorsque involontairement la surprise vint un peu distraire la commisération qui se déclarait en sa faveur.

La violente secousse produite par sa chute avait détaché une perruque et une barbe d'emprunt, lesquelles gisaient maintenant à droite et à gauche du malheureux artiste.

Aussitôt ce fut à Marie-Rose de jeter une exclamation de stupeur inexprimable : elle avait reconnu son père !

(A suivre.)

ALFRED SÉQUIN.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 10 janvier 1887, M. Louis Bonneau a été maintenu comme syndic définitif de la faillite du sieur Dugrip, marchand tailleur à Saumur.

Pour extrait :
(37) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancet).

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne attenant de 17 ares 36 centiares, situées à Saumur, route de Varrains.
 2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, joignant la précédente.
 3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.
 4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.
 5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 17.
 6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situées sous l'article précédent, desservies par une seule courdoire.
- Jouissance de suite.
Facilités de paiement.
S'adresser, pour traiter, à M. TAUVEAU, géomètre-expert à Bagneux.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Le dimanche 23 Janvier 1887, à midi.

En l'étude de M^e LE BARON,

UNE MAISON

Située au bourg de Villebernier, dépendant de la succession de M. Philippe Guior.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

AU PALAIS DES MARCHANDS

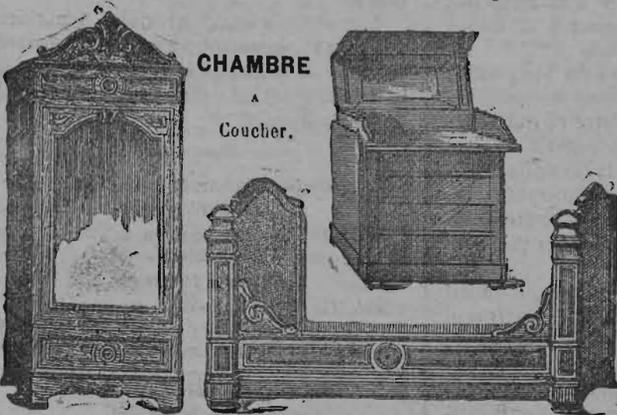
RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.



CHAMBRE

Coucher.

MEUBLES DE STYLE

Meubles modernes

MEUBLES DE CUISINE

- Glaces — Tapis — Couvertures
- Literie — Sièges — Tentures
- Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.
M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.
Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A CÉDER

DE SUITE

LA BRASSERIE DE STRASBOURG

Située rue Beaurepaire, 3.

S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic PAOUST, 43, rue Dacier. (31)

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

- 6 couteaux avec excellentes lames en acier, 12 (6 cuillers et 6 fourchettes).
- 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).
- 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).

- 6 (porte-couteaux).
- 2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
- 2 (1 sucrier et 1 théière).
- 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Kleuer à Vienne, Hernalis 98.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Scelmes, Blèmes, Java rds, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais.
Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;
Encaustique pour parquets et la Chromo extra siccatif pour carrelage ;
Plumeaux et Eponges ; Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

- Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
- La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur (ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	Saumur (or.)	6 53	»	4 16	8 31	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 39	3 06	5 42	10 5	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur (état)	»	6 50	8 31	4 13	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil (a.)	»	7 29	9 19	4 52	Vernantes	»	8 32	13 31	»	3 40	6 14	»
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 10	Noyant-Méon	»	8 59	13 59	»	2 11	4 04	6 38
Montreuil (a.)	»	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	Chât.-d.-Loir	»	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32
— (dép.)	»	2 36	7 33	»	11 24	2 09	Baugé	»	7 56	9 50	5 20								
Thouars	»	2 55	7 59	»	11 57	2 28	Doué	»	8 05	9 57	5 27								
Loudun	»	»	8 10	»	3 16	2 52													
Poitiers	»	»	16 33	»	10 40	»													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	»	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»	La Chapelle	»	»	»	»	1 24	5 17	7 44
La Méritré	»	3 31	7 35	9 53	»	7 52	7 50	Langeais	»	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15
Angers	»	3 58	8 23	10 41	»	2 40	8 33	Tours	»	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.